



Syndicat **FORCE OUVRIERE** des métaux de Saint-Nazaire
Section syndicale FO de STX France

Téléphones : Nathalie DURAND-PRINBORGNE : 06-83-06-80-82
Jean-Marc PEREZ : 06-13-08-45-02
E-mail : nathalie.durand-prinborgne-fo@stxeurope.com
jean-marc.perez-fo@stxeurope.com

Projet d'accord « compétitivité »
Menace pour arracher une ou des signatures ?

Au cours de la réunion de « négociation » du mercredi 17 Juillet, la Direction a présenté une nouvelle version du projet d'accord sur la « compétitivité ».

Cette version conserve toutes les mesures de reculs sociaux (annoncées par la Direction dès le début des discussions) :

- 20 minutes supplémentaires par jour de **travail gratuit** avec baisse de 5,55% du taux horaire,
- L'annualisation/modulation du temps de travail avec toutes les conséquences négatives sur la vie familiale et sociale de tous,
- Le durcissement très important des conditions d'attribution de l'ITDR (Indemnité Temporaire Dégressive de Rémunération),
- Remise en cause du partage des cotisations employeur/salariés de la Prévoyance avec diminution de certaines garanties.

Pour FO, ce projet d'accord demeure totalement INACCEPTABLE et nous continuons à revendiquer son abandon !

Fait nouveau : tentative d'intimidation et de menace !

Constatant que la mobilisation des salariés ne faiblit pas, la Direction tente l'intimidation en évoquant « *l'hypothèse de la dénonciation d'accords d'entreprise existants* » pour espérer arracher une ou des signatures sur son projet d'accord.

Cette menace de la Direction a pour but de générer des inquiétudes, légitimes, chez les salariés. Toutefois, examinons la situation avec un peu de recul :

1^{er} constat : D'abord la Direction **n'annonce pas vouloir dénoncer tous les accords**, mais seulement certains. En fait, c'est l'accord ARTP et ses avenants (difficilement négocié et signé par **FO**) qui sont visés.

2^{ème} constat : Certaines garanties ne peuvent pas être remises en cause car la Convention Collective de la Métallurgie prévoit qu'elles sont « **impératives** » (mesure

systématiquement défendue et obtenue par **FO** dans les négociations des conventions collectives). C'est le cas, par exemple, du paiement des 3 jours de carence en cas de maladie.

3^{ème} constat : Lors de la rencontre entre **FO** et la Direction du 5 Juillet dernier, nous lui avons demandé de suspendre cette négociation. Le DRH avait refusé mais il nous avait déclaré qu'il ne soumettrait le projet d'accord à la signature **qu'après les élections professionnelles du 17 Octobre** prochain. Que redoute la Direction pour changer de position en 2 semaines à peine ?

4^{ème} constat : Dans « l'hypothèse » d'une dénonciation de l'accord ARTP, la Direction **ne pourrait plus mettre en œuvre les 20 minutes de travail gratuit car ce n'est pas prévu dans l'accord national de la métallurgie sur le temps de travail !**

Certes, nous perdrons bien sur les 14 jours d'ARTP mais **le temps de travail journalier diminuerait à 7 heures** (au lieu de 7,38h aujourd'hui). Nul doute que cela n'irait pas dans le sens de l'efficacité tant voulue par la Direction !

5^{ème} constat : Enfin, si la direction dénonçait certains accords, ceux-ci **continueraient à s'appliquer pendant 15 mois** (3 mois au titre du préavis de dénonciation, plus 12 mois pour permettre la négociation d'un nouvel accord).

Or, dans 3 mois, les ateliers de Coque Métallique seront en pleine montée en charge pour la fabrication des panneaux et des blocs de l'Oasis.

De même, dans 12 ou 15 mois, ce sont les secteurs du prémontage et du montage qui seront en pleine montée en charge pour ce navire.

De la part de la Direction, est-il **raisonnable**, pour relever le défi de la réalisation de l'Oasis, d'engager de nouvelles, et forcément difficiles, négociations sur le temps de travail durant ces périodes de fortes charges ? **Pour FO, poser la question, c'est déjà y répondre !**

Pour FO, la raison doit l'emporter !

A partir de ces constats, **FO considère qu'il enco**re temps que la raison l'emporte !

La Direction a décidé de convoquer une dernière réunion de la Commission Paritaire de Négociation le jeudi 29 Août.

Pour **FO**, il est important que tous les salariés se mobilisent à nouveau ce jour là pour affirmer les **seules revendications raisonnables** :

↳ **Abandon du projet d'accord !**

↳ **Maintien de tous les accords existants !**